



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président, Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUEVEL, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY, DGA Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe responsable des projets et Célia DUBERTRAND, Adjointe à la DGA Administration Ressources

Benoit JIMENEZ donne des nouvelles de Guy MESSAGER et accueille Célia DUBERTRAND qui a pris ses fonctions le 15 janvier 2021 en tant qu'adjointe de Pascale MARTY en vue de son remplacement à compter du 15 février 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 04 janvier 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Des discussions s'engagent sur le fait d'annuler ou de reporter la sortie prévue avec les agents.

Maurice MAQUIN demande à ce que la sortie soit programmée à nouveau si les conditions sanitaires s'améliorent et à bénéficier de contacts avec les agents y compris par petits groupes.

Jean-Charles BOCQUET propose l'organisation de randonnées.

Éric CHANAL sollicitera le service communication du SIAH pour évaluer les solutions alternatives.

2) Gestion politique

CT-CHSCT : élections des représentants du personnel - arrêté portant constitution du bureau de vote

Après rappel des actions menées et exposé sur les actions à venir, avec, en particulier les élections des représentants du personnel le 28 janvier 2021 par Pascale MARTY, le bureau prend note que le bureau de vote sera situé au sein des locaux du SIAH et que les élus désireux d'être présents pourront se diriger à l'accueil.

Renouvellement de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du VAL-D'OISE - Arrêté portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val d'Oise en formation plénière

Après information de la représentation du SIAH en la personne de Didier GUEVEL au sein de la CDCI dans le collège des Syndicats par Pascale MARTY, demande est faite par l'administration sur le fait de savoir si le SIAH souhaite être membre de la formation restreinte de la CDCI.

Éric CHANAL précise que la présence du SIAH ne devra pas avoir pour objet de juger de l'opportunité des projets mais de donner un éclairage, comme jusqu'à présent, uniquement un point de vue d'un Syndicat Mixte de Rivière et d'assainissement

Le bureau décide de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain bureau en présence de Monsieur GUEVEL.

Courrier de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée relatif à l'élection d'un délégué de la commune de PISCOP au sein du SIAH

Après présentation du dossier avec le remplaçant d'un délégué démissionnaire de la commune de PISCOP, le bureau prend acte de la délibération de la CAPV, adhérente du SIAH.

Remise clés 4G - Attestations de remise à signer

Après présentation de l'outil par Pascale MARTY, les membres du bureau qui ont sollicité une clef de connexion internet prennent possession de l'outil et signent les attestations de mise à disposition.

3) Comité

Lieu de tenue de la réunion du Comité du 8 février 2021

Après présentation des modalités possibles de gestion de l'assemblée délibérante à savoir en

présentiel ou en distanciel par Pascale MARTY, le bureau valide la gestion du comité en présentiel uniquement et prend acte du lieu de réunion à savoir au sein de la salle Marcel PAGNOL à VILLIERS-LE-BEL.

Ordre du jour de la Réunion de Comité du 8 février 2021 - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points de l'ordre du jour, le bureau définit les rapporteurs au comité du 8 février 2021.

4) Foncier

Décision du Président n° 21/01 - Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle cadastrée section AM n° 799 sise 8 Avenue de Fontenelle sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT appartenant à Monsieur et Madame PERETZ

Après présentation du dossier par Déborah TANGUY, le bureau donne son accord pour la signature d'une servitude à titre gracieux pour une superficie de 66 m² à titre gracieux.

Décision n° 21/02 - Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées au droit des parcelles cadastrées section AS n° 150 et 152 sises 7 Allée de Derrière les Murs appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé « DERRIERE LES MURS MONSEIGNEUR RESIDENCE DU PRE DE L'ENCLOS NUMERO 1 » sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Après présentation du dossier par Déborah TANGUY, le bureau donne son accord pour la signature d'une servitude à titre gracieux pour une superficie de 580 m² et pour un montant de 1 500 euros.

5) Procédures juridiques

Définition de critères de marchés publics :

Marché public de campagne de mesure physico-chimique - Suivi des impacts des travaux de la station de dépollution (Marché n° 12-21-68)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue des Prés Frais, de la Rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la Place de Devy sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (OPE 19STWITZ90)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 14 janvier en Sous-Préfecture de SARCELLES concernant les dépôts de déchets sauvages au droit du bassin Val Le Roy sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Éric CHANAL opère un retour d'informations avec un montage décidé sous conduite SIAH avec remboursement par les communes et financements Région, Département et Etat au titre de la DSIL.

Des discussions s'engagent sur le versement de la TGAP avec le prix à la tonne actuel et les évolutions de ce prix sur les années à venir ainsi que sur la faisabilité de la création d'un groupement de commandes, discussions auxquelles participent Maurice MAQUIN et Jean-Charles BOCQUET.

Benoit JIMENEZ indique que des actions sont en cours auprès des Députés afin de permettre la création de dérogations au paiement de la TGAP au sein de la loi de finances rectificative 2021.

Claude TIBI fait part de l'urgence à agir compte tenu de l'augmentation du volume des déchets sur site avec l'effet sur les coûts.

Nicole BERGERAT attire l'attention des membres du bureau sur le fait de ne pas lancer les travaux dans le cas où il n'y a pas de subventions.

Le bureau prend acte de la démarche en cours et décide la mise à l'ordre du jour de ce dossier au prochain bureau.

Retour sur la réunion du 12 janvier 2021 concernant la transformation des ASL dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier du Puits-la-Marlière et du quartier Derrière-les-Murs-Monseigneur sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Éric CHANAL, après exposé sur les caractéristiques principales de ce projet, indique quelles sont les possibilités en matière de gestion de l'assainissement dans le cadre d'une suppression des ASL, avec la passation d'une convention ou bien la rétrocession avec mise en place de servitudes de passage. La rétrocession semble la plus simple et à l'euro symbolique malgré l'absence de connaissance de l'état des réseaux. Une mise en conformité des réseaux sera en revanche à demander aux propriétaires avant rétrocession compte tenu de l'impact des mauvais branchements sur la rivière sachant que la commune de VILLIERS-LE-BEL n'est pas la seule concernée. Ce principe de rétrocession est validé par le Bureau.

Maurice MAQUIN attire l'attention des élus sur la question de l'équité de traitement des usagers de la commune.

Le bureau prend acte de la démarche en cours.

Copie du courrier de la Préfecture du VAL D'OISE et du SIGIDURS relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI à fiscalité propre

Après exposé des règles en la matière et des prochaines échéances par Pascale MARTY, le bureau prend acte des choix que pourra prendre la CARPF en matière de police d'assainissement.

Réunion du 28 janvier 2021 à 15h30 relative à la présentation du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPRU) du village de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Après exposé des éléments structurants du projet de la commune par Déborah TANGUY, des enjeux de gestion des eaux pluviales avec la désimperméabilisation des sols par Éric CHANAL et de la nécessité impérieuse pour le SIAH d'être présent dans ces réunions, le bureau prend acte des actions en cours.

Réunion de démarrage du marché de conception réalisation pour la canalisation de transfert avec le titulaire le 19 janvier 2021 14h00 en visio

Après présentation de l'objet de la réunion par Déborah TANGUY, le bureau prend acte de la présence de Roland PY en tant que Vice-Président en charge de la station de dépollution.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 2 décembre 2020 concernant la présentation du projet Garges Paysage

Après exposé des éléments structurants du projet par Déborah TANGUY, le bureau prend acte de la réalisation des études en 2011 et des travaux en 2022.

Retour sur la réunion du 12 janvier 2021 concernant la renaturation du Croult dans la traversée de Gonesse

Éric CHANAL ayant énoncé quelles sont les attentes de la commune en matière de valorisation de la Coulée verte et bleue, avec création d'un cheminement doux, le bureau prend acte de la tenue d'une réunion le 26 janvier avec le Maire en présence de Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président en charge de la GÉMAPI sur le bassin versant du Croult.

Rétablissement du fossé en pied de cham, entre la Rue Henri Matisse et le bassin de rétention Maudoire sur le territoire de la commune d'ÉCOUEN

Déborah TANGUY expose les problèmes de coulée de boues rencontrés sur ce secteur.

Jean-Charles BOCQUET connaissant le site, rappelle que c'est historiquement un fossé fonctionnel mais les riverains ont reconquis l'espace au fur et à mesure, le fossé ne joue plus son rôle. Il « suffirait » de restaurer ce fossé qui ne nécessiterait pas beaucoup d'investissements. L'information des riverains est à définir.

Le Bureau valide le principe de l'intervention du SIAH.

FINANCES

Loi de finances 2021 - synthèse

Après présentation par Pascale MARTY, le bureau prend acte des éléments de contexte au plan national, des modifications apportées au plan de la fiscalité et sur les dotations notamment, par la loi de finances 2021.

Comptes administratifs provisoires

Après présentation par Pascale MARTY, le bureau prend acte des résultats provisoires suivants :

Budget principal eaux pluviales – GEMAPI

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	11 225 980,26 €	819 426,68 €	12 045 406,94 €
Dépenses	6 159 054,82 €	3 439 742,73 €	9 598 797,55 €
Résultat de l'exercice	5 066 925,44 €	-2 620 316,05 €	2 446 609,39 €
Résultat antérieur	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €
Résultat total	23 389 101,37 €	106 198,19 €	23 495 299,56 €

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	29 711 549,49 €	17 617 821,86 €	47 329 371,35 €
Dépenses	15 992 312,71 €	52 836 931,84	68 829 244,55 €
Résultat de l'exercice	13 719 236,78 €	-35 219 109,98 €	-21 499 873,20 €
Résultat antérieur	19 580 599,45	93 184 008,73	112 764 608,18 €
Résultat total	33 299 836,23 €	57 964 898,75 €	91 264 734,98 €

Budget annexe SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	141 229,90 €	154 595,25 €	295 825,15 €
Dépenses	126 122,59 €	124 298,21	250 420,80 €
Résultat de l'exercice	15 107,31 €	30 297,04 €	45 404,35 €
Résultat antérieur	-13 931,60	110 611,38	96 679,78 €
Résultat total	1 175,71 €	140 908,42 €	142 084,13 €

Le bureau, après avoir acté le caractère provisoire des chiffres compte tenu du pointage à venir des comptes administratifs avec le compte de gestion, prend acte de la situation au plan comptable du SIAH. Il constate que Guy MESSAGER, sur les précédentes mandatures, a, avec les élus du bureau, grâce à la création d'une capacité d'investissement satisfaisante, permis au SIAH d'être en capacité d'emprunter à court terme afin de faire face aux besoins, en particulier du fait du transfert des réseaux de collecte d'assainissement.

Projet de Rapport sur les Orientations Budgétaires

Pascale MARTY présente les besoins des services du SIAH tant en fonctionnement qu'en investissement au regard de la programmation pluriannuelle de travaux. Ces besoins sont déconnectés de la stratégie financière d'investissement qui fera l'objet de décisions a posteriori par les membres du bureau.

En matière de recettes du budget principal Claude TIBI présente les différentes hypothèses en matière de recettes de collecte à percevoir de la CARPF. Il propose, concernant la GEMAPI et le transport des eaux pluviales, une augmentation de 1 % par rapport aux recettes perçues en 2020 afin de faire face aux révisions des prix des marchés de gestion des réseaux notamment.

Des discussions s'engagent en matière de définition des Attributions de Compensation par la CARPF avec la clause de revoyure actée sous deux ans par le SIAH et la CARPF afin de définir conjointement les besoins en matière de renouvellement des réseaux de collecte en eaux pluviales notamment.

Éric CHANAL, après présentation des enjeux au plan de la protection du milieu naturel, rappelle la nécessaire autonomie politique et financière du SIAH.

Le bureau décide le maintien des recettes de collecte en eaux pluviales en 2021 au niveau perçu en 2020 et une augmentation annuelle de 1 % à partir de 2022. Il valide, en matière de transport des eaux pluviales et de GEMAPI, une augmentation annuelle de 1 % par rapport aux recettes perçues en 2020. La situation fera l'objet d'un examen nouveau lors du montage des orientations budgétaires en 2022.

En matière de recettes du budget annexe assainissement, partie redevance intercommunale, Claude TIBI présente l'impact d'une augmentation de 5 centimes d'euro par mètre cube d'eau potable consommée avec, pour un foyer, une augmentation de 6 euros par an. En considération de cet élément, il propose une augmentation de 5 centimes d'euro par mètre cube d'eau potable consommée à compter de 2021 et sur les années à venir afin de faire face aux besoins d'investissement du SIAH, ceci dans l'attente, courant 2021 vraisemblablement, d'avoir validé une stratégie à moyen et long terme.

Le bureau valide les orientations proposées qui figureront dans le rapport sur les orientations budgétaires.

[Retour sur la formation IDEALCO du 10 décembre 2020 - Financements européens : la plateforme aides-territoires à votre secours ! https://www.idealco.fr](https://www.idealco.fr)

Après présentation des éléments par Pascale MARTY, le bureau prend acte des financements possibles ainsi que des acteurs en présence.

PROCEDURES JURIDIQUES

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) – détermination d'une modulation

Après prise de connaissance de la délibération relative à la PFAC par le bureau, Éric CHANAL informe Nicole BERGERAT qu'un retour d'information lui sera fait spécifiquement.

Fin de la réunion de bureau à 12h00

Prochaine réunion de bureau lundi 01 février 2021 à 9h00